



MAIRIE DE MANTEYER

05400 MANTEYER

Compte Rendu du Conseil Municipal du 20 mai 2016.

Par suite d'une convocation en date du 16 mai 2016 les membres composant le conseil municipal de la commune de Manteyer se sont réunis à la mairie à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Guy JULLIEN, Maire de la commune.

La convocation a été affichée le 17/05/2016.

Présents : Guy JULLIEN –Damien GERBY – Lionel PAUCHON– Annabelle MARIN - Christian PERU - Jacques DAL MOLIN - Jean-Marc CHABRE - Sandrine OSINGA.

Absente excusée représentée : Sandrine ARNAUD (représentée par Mme Sandrine OSINGA).

Absents excusés : Alain CHEVALIER - Nicolas MEYZENQ.

Construction du réseau électrique du Clot de Sagne

Monsieur Guy JULLIEN, Maire, expose que suite au PC 00507510H0001, accordée le 16/04/2010 à Madame FOLIN il est nécessaire de réaliser les travaux d'extension du réseau.

Pour la réalisation des travaux il convient de passer une convention avec le SyME05 pour définir les modalités de participation financière.

Montant des travaux	7 800.00 €
Participation du SyME05	3 892.70 €
Participation de la commune	3 907.30 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, a approuvé le programme de travaux 2016 du SyME05 pour le projet : MANTEYER « RAC FOLIN poste Clot de Sagne ».

Réfection Pont de la Chapelle.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en 2014 la commune de Manteyer a demandé une étude au bureau d'études Patrick MILLET pour définir le cahier des charges de la réfection du pont de la chapelle.

Compte tenu des prescriptions de l'étude plusieurs entreprises ont été sollicitées avec deux options possibles :

- ✓ Réfection du pont avec un tablier bois
- ✓ Réfection du pont avec tablier béton

La commission des travaux, après avoir étudié les différentes propositions, tablier bois ou tablier béton, a retenu l'option tablier béton et l'entreprise Métallerie CHEVALIER pour la réalisation des travaux dont le devis s'élève à 22 800.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a décidé de réaliser les travaux de réfection du pont de la Chapelle et a choisi l'entreprise Métallerie CHEVALIER, option tablier béton.

Subvention école de musique associative VIVALTO

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'association VIVALTO, école de musique et centre artistique, dont le siège social est à la Roche des Arnauds a sollicité de la commune de Manteyer une subvention.

L'association compte 100 adhérents et 5 élèves de Manteyer bénéficient des services de l'association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, a décidé d'accorder une subvention d'un montant de 100 € à l'association Vivalto.

Certification de la gestion durable de la forêt communale de Manteyer

Après avoir pris connaissance des informations et pièces relatives aux modalités d'adhésion au Programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC) le conseil municipal a décidé d'adhérer, pour l'ensemble des forêts de la commune de Manteyer pour une période de 5 ans au PEFC.

Affouage prix de la coupe affouagère

Compte tenu du coût de l'exploitation de l'exploitation forestière qui sera de 28 € HT/m³ (32.40 € TTC) auquel il faudra ajouter le coût de l'assistance ONF le Conseil Municipal a :

- Fixé le prix de la coupe affouagère :
 - ✓ Fayard 45 €/m³ (soit 30 € la stère)
- Adopté le règlement d'affouage.

Montant du loyer de l'appartement du Serre.

Les travaux de rénovation de l'appartement du Serre sont terminés, le montant du loyer est fixé à 450 €/mois, il pourrait être loué à compter du 01 juin 2016.

Questions diverses

- Mercredi 25 mai réunion pour le tracé de l'assainissement Cézûze/station d'épuration avec la SERET, MO du projet.

Monsieur Guy JULLIEN remercie tous les membres et lève la séance à 19h25.

Le 27 mai 2016.

Le Maire :
Guy JULLIEN.

